



Commune municipale Orvin

Orvin, le 14 décembre 2021

ASSEMBLEE MUNICIPALE MARDI 14 DECEMBRE 2021, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 52

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2022 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2022-2026
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - remplacement de la ciblerie 300 mètres
 - réfection chemin de la Noire Combe
 - remplacement des compteurs d'eau
 - achat d'un véhicule Holder
5. Discuter, éventuellement approuver le règlement concernant le financement du fond spécial destiné au stand de tir et à la ciblerie
6. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 90'000.— pour réaliser des mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine
7. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 140'000.— pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole
8. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 390'000.— pour la réalisation de la 2^{ème} étape de la construction d'une conduite interconnexion d'eau de secours entre Evilard et Orvin
9. Vote consultatif concernant l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit dans l'ensemble du village d'Orvin
10. Elections
 - a) Président/e des assemblées municipales
 - b) Vice-président/e des assemblées municipales

- c) Secrétaire des assemblées municipales
 - d) Maire
 - e) 6 Membres Conseil municipal
11. Communications du Conseil municipal
 12. Divers
-

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 12 novembre 2021 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est M. Kevin Casati, nouveau concierge de l'école primaire d'Orvin. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

M. Jacques Girardin demande, au point 10 de l'ordre du jour, d'échanger le point a) et b).

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Marc-André Lécho et M. Nicolas Aufranc.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2022 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Les investissements prévus pour 2022 sont :

Mesures contre les crues, aménagements de l'Orvine	CHF	90'000.00
Aménagement de places de parc derrière l'école (côté Nord)	CHF	140'000.00
Conduite de secours (interconnexion avec Evillard) 2e	CHF	390'000.00
Réaménagement Petit Terrain et réfection cabane	CHF	40'000.00
Total	CHF	660'000.00

Investissements en cours (projets en cours – crédits votés)

Travaux traversée de la localité, 2 ^{ème} partie	CHF	200'000..00
Remplacement canalisations	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Seignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles (1/3)	CHF	61'600.00
Total	CHF	531'600.00

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 OCo. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Le budget prévoit un excédent de charges budgété à CHF 392'234.—.

Le conseil municipal et la commission des finances proposent d'approuver le budget 2022 tel que présenté.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le budget 2022 avec quotité d'impôt à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2022 – 2026

Par M. Stéphan Chopard.

2022 – projets en cours

Travaux traversée de la localité, 2 ^e étape	CHF	200'000.00
Remplacement canalisations	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Seignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles, étape 1/3	CHF	61'600.00

2022 – nouveaux projets

Mesures contre les crues	CHF	90'000.00
Aménagement de places de parc derrière	CHF	140'000.00
Conduite de secours	CHF	390'000.00
Réaménagement Petit Terrain et réfection	CHF	40'000.00
Total	CHF	1'191'600.00

2023 – projets en cours

Travaux traversée de la localité, 3 ^e étape	CHF	200'000.00
Remplacement canalisations	CHF	180'000.00
Réfection chemins agricoles, étape 2/3	CHF	61'700.00

2023 – nouveaux projets

Assainissement des places de tir, 1 ^{ère} étape	CHF	300'000.00
Réfection Route Sous les Roches	CHF	150'000.00
Réfection mur et route Crêt des Bêtes	CHF	300'000.00
Aménagement chemin des écoliers	CHF	60'000.00
Total	CHF	1'251'700.00

2024 – projets en cours

Réfection chemins agricoles, étape 3/3	CHF	61'700.00
--	-----	-----------

2024 – nouveaux projets

Assainissement des places de tir, 2 ^e étape	CHF	300'000.00
Réfection route l'Echelette, partie Est	CHF	300'000.00
Construction d'un local pour sociétés sur parcelle n° 128.02, 1 ^{ère} étape	CHF	400'000.00
Total	CHF	1'061'700.00

2025 – nouveaux projets

Réfection d'un local pour sociétés et pour la jeunesse sur parcelle n° 128.02, 2 ^e étape	CHF	200'000.00
---	-----	------------

Réfection route Les Oeuches, part. inf.	CHF	300'000.00
Réfection route derrière l'école enfantine (accotements et grilles)	CHF	150'000.00
Aménagement ch. d'accès à la sta. pom.	CHF	80'000.00
Total	CHF	730'000.00

2026

Néant

4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :

- remplacement de la ciblerie 300 mètres
- réfection chemin de la Noire Combe
- remplacement des compteurs d'eau
- achat d'un véhicule Holder

Par M. Stéphan Chopard.

Remplacement de la ciblerie 300 mètres.

Le crédit approuvé par l'assemblée municipale en date du 17 juin 2019 était de CHF 90'000.—.

Dépenses brutes	CHF	84'255.85
Recettes brutes d'invest.	CHF	12'000.—
Dépenses nettes	CHF	72'255.85
 Différence	 CHF	 17'744.10

Réfection chemin de la Noire Combe.

Le crédit approuvé par l'assemblée municipale en date du 10 décembre 2019 était de CHF 55'000.—.

Dépenses brutes d'inv.	CHF	67'397.05
Recettes brutes d'invest.	CHF	33'924.—
Dépenses nettes	CHF	33'473.05
 Différence	 CHF	 21'526.90

Remplacement des compteurs d'eau.

Le crédit approuvé par l'assemblée municipale en date du 10 décembre 2018 était de CHF 135'000.—.

Dépenses nettes	CHF	116'444.50
Différence	CHF	18'555.50

Achat du véhicule Holder.

Le crédit approuvé par le peuple via les votations par les urnes du 17 janvier 2021 était de CHF 115'300.—.

Dépenses brutes	CHF	130'749.80
Recettes brutes d'invest.	CHF	13'000.—
Dépenses nettes	CHF	117'749.80
Dépassement	CHF	2'449.80

5. Discuter, éventuellement approuver le règlement concernant le financement du fond spécial destiné au stand de tir et à la ciblerie

Par M. Patrik Devaux, maire.

L'idée est de mettre de côté un fond dans une petite boîte dans le but de financer les dépenses liées au stand de tir, à l'installation et à la ciblerie.

Lors d'un audit, il a été vivement recommandé d'asseoir cette pratique par l'élaboration d'un règlement. La commune a reçu la confirmation de l'OACOT.

Le financement spécial a pour but la constitution et la gestion d'un fond ce qui permet l'entretien et l'assainissement des installations du stand de tir et de la ciblerie.

L'apport provient intégralement de façon annuelle du compte de résultat. C'est un montant fixe de CHF 2'100.—. Seuls les avoirs disponibles sur le fond, des prélèvements pourront être effectués en vue de financer des objets liés au stand et à la ciblerie.

Le conseil municipal recommande d'accepter le règlement.

M. Daniel Boder demande pour quelle raison c'est à la commune de financer toutes les infrastructures.

M. Patrik Devaux souligne que la commune reçoit des subventions de la confédération.

L'assemblée accepte à la majorité par 44 voix, sans avis contraire, le règlement concernant le financement du fond spécial destiné au stand de tir et à la ciblerie.

6. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 90'000.— pour réaliser des mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine

Par M. Julien Tièche, responsable du dicastère des travaux publics.

Des inondations au quartier « Le Coin » durant la soirée du 22 juin 2021 ont provoqué d'importants dégâts.

À la suite de ces intempéries, il y a eu de nombreuses visites de terrains avec les responsables cantonaux (Office des ponts et chaussées, garde-pêche) et des ingénieurs spécialisés.

L'attribution du mandat par le conseil municipal au Dr Rolf Hunziker, ingénieur, avec le soutien du bureau WEL Consulting Sàrl, pour l'étude de projet (évaluation de risques et des débits, proposition variante d'aménagement, coûts des travaux).

Des mesures immédiates doivent être prises pour prévenir d'éventuelles situations similaires durant les prochaines années car l'Orvine passe sous certains bâtiments.

Étudier par la suite d'autres mesures à prendre (travaux plus conséquents) sous la forme d'un plan d'aménagement des eaux (PAE).

Montant total des travaux CHF 90'000.—

Subventions cantonales

Contribution de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (OPC)

60% soit env. CHF 54'000.— (montant provisoire).

Si le crédit était accepté, le calendrier des travaux se tiendrait de la manière suivante :

- Acceptation du crédit décembre 2021
- Préparation et envoi demande de permis d'aménagement des eaux (PermAE)
janvier 2022
- Octroi PermAE mars 2022
- Début des travaux avril – mai 2022
- Fin des travaux juin – juillet 2022

Le conseil municipal et la commission TP- Agri recommandent d'accepter le crédit de CHF 90'000.— pour réaliser des mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 90'000.— pour réaliser des mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine.

7. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 140'000.— pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole

Par MM. Patrik Devaux et Julien Tièche.

Il y a eu un échange de terrain lors de la mise à l'enquête de la construction des deux immeubles locatifs Derrière l'Ecole.

Lors des discussions relatives aux travaux de la traversée de la localité, une problématique est survenue liée au parcage des véhicules durant les phases de travaux.

C'est une possibilité de construire un parking non loin du centre du village.

Ce parking serait dans un premier temps pour les riverains du chantier de la route cantonale 2022 – 2024.

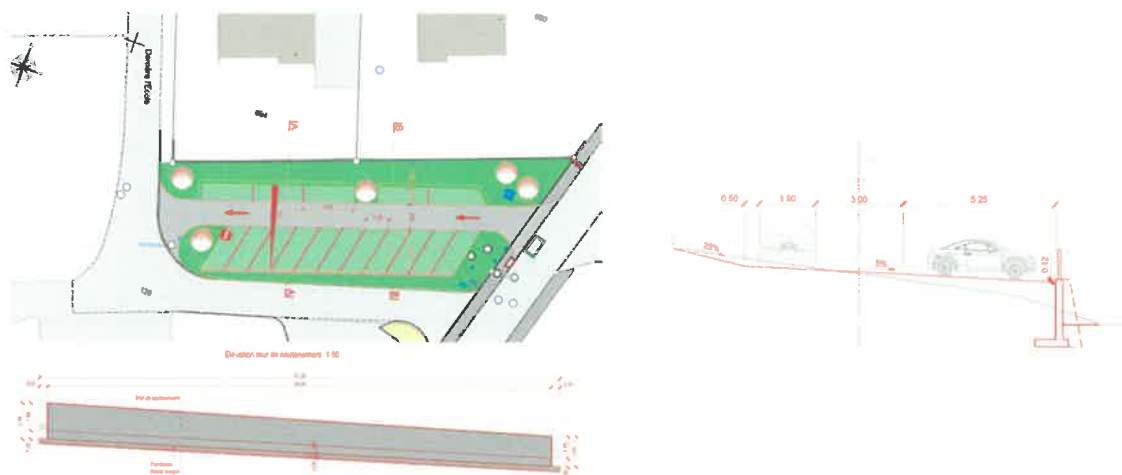
Cela augmenterait le nombre de places lors de manifestations à la halle de gymnastique (assemblées, fêtes,...).

Les demandes à ce sujet ont été répétées par les citoyens dans le cadre des assemblées municipales.

Ainsi ça délestera dans le futur le centre du village de trop nombreux véhicules parqués indument.

Ça offrirait des places de stationnement pour les visiteurs (promeneurs, grimpeurs) qui stationnent actuellement de manière « sauvage » dans la forêt et aux alentours de la Cantine Sous les Roches.

À la suite de la construction de ce parking, un nouveau règlement général de stationnement sera élaboré pour le village d'Orvin.



Le calendrier des travaux se tiendrait de la manière suivante :

Acceptation du crédit d'engagement	décembre 2021
Préparation et envoi de la demande de permis de construire	janvier 2022
Octroi du permis de construire	avril – mai 2022
Début des travaux	avril – mai 2022
Fin des travaux	juillet – août 2022

Le conseil municipal et la commission des travaux publics – agriculture recommandent d'accepter le crédit de CHF 140'000.— pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole.

M. Pierre-Yves Aeschlimann trouve que 16 places de parc sont le minimum. Comment règlementer cela, est-ce que ça sera payant ou gratuit. Savoir si la commune fait ça pour le tourisme. Il est donc impératif de spécifier le fonctionnement de ces places.

M. Patrik Devaux mentionne que la priorité principale sera pour les riverains de la traversée du village. Jusqu'à la fin des travaux en 2024, ça sera des places blanches. Après c'est très ouvert et il y aura un règlement de parage.

M. Pierre-Yves Aeschlimann souligne que les grimpeurs n'ont toujours pas de WC. Il faudrait faire quelque chose pour eux. Il fait également part que le village a besoin de places de parc. Le projet est très bien expliqué et propose à l'assemblée de l'accepter.

M. Timothée Vianney-Liaud demande si une poubelle sera mise à disposition.

M. Julien Tièche mentionne qu'elle sera installée.

L'assemblée accepte par 50 voix, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 140'000.— pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole.

8. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 390'000.—pour la réalisation de la 2^{ème} étape de la construction d'une conduite interconnexion d'eau de secours entre Evilard et Orvin

M. Stéphane Beney, responsable du dicastère des eaux.

L'idée serait la conservation des ressources en eaux.

Une utilisation de la conduite de secours uniquement en cas de pollution ou de manque de ressource.

Un moyen sûr et réactif d'approvisionnement en cas de pollution de la nappe phréatique.

À noter qu'il y aurait une amélioration importante du réseau de protection incendie, fermes éloignées.

La mise en conformité du réseau selon le plan général d'alimentation en eau potables (PGA).

Les coûts du projet

Travaux de génie – civil

- Fouille : excavation, transport, enrobage et remblayage
- Réfection de chaussée, chambres de contrôles

Conduite d'eau PE100 D160/131, hydrantes et raccords.

Chambre de régulation de pression, appareillage.

Le conseil municipal et la commission des eaux recommandent d'accepter le crédit de CHF 390'000.— pour la finalisation des travaux de la conduite de secours.

M. Patrik Devaux rappelle que la première partie a été acceptée par l'assemblée municipale en 2015 et la réalisation faite en 2016. Il n'y a pas de sens de laisser une conduite en plein champ. Elle doit donc atteindre son objectif et la deuxième partie du projet doit voir le jour de manière prioritaire. Ce sont des exigences cantonales pour assurer en tout temps et en toute circonstance l'approvisionnement en eau de qualité irréprochable. Il n'est pas possible de penser à une éventuelle pollution des eaux ou de la nappe phréatique. La qualité de l'eau est un besoin vital.

L'assemblée accepte par 50 voix, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 390'000.— pour la réalisation de la 2^{ème} étape de la construction d'une conduite interconnexion d'eau de secours entre Evilard et Orvin.

9. Vote consultatif concernant l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit dans l'ensemble du village d'Orvin

M. Julien Tièche.

Variante 1 : modifications individuelles

Coûts pour les modification filaires, par modification (estimation, 110 luminaires)

Fournitures et travaux par position :

- Accès au coupe circuit du mât par le portillon de service
- Débranchement du coupe circuit et des fils d'alimentation électriques
- Préparation du câble du luminaire, dénuder le câble 6 fils et préparation des deux fils de commandes
- Mise sous tension du luminaire par valise électrique (convertisseur de courant) ou génératrice
- Branchement à l'interface de contrôle, reprise des données dans le logiciel informatique
- Mise à jours du programme de diminution/extinction
- Vérification de lecture du programme
- Refaire les câbles électrique du luminaire (raccourcir/protéger les fils de commandes selon directives de l'ESTI)
- Rebanchement au coupe circuits
- Allumage du réseau d'éclairage public
- Mesures légales d'électricité
- Remplissage du rapport de contrôle

Détail de prix par position :

Prix travaux d'électricien	145.00
Rapports de contrôle et essais mesures	65.00
Configuration du programme ingénieur	55.00
Prix à l'unité	265.00 HT

Les intervention d'allumage du réseau par le fournisseur d'énergie sont en supplément et directement facturé à la Commune

Un montant unique de 1500.00 est demander pour la création de la carte de programmation, l'édition du dossier, le répertoire et la création des fiches de mesures et protocoles électrique.

Prix global : CHF. 31 394.55 TTC

Variante 2 : ajout système de connectivité

Coûts pour l'ajout d'un système de connectivité (estimation, 110 luminaires)

Fournitures et travaux par position :

- Accès au coupe circuit du mât par le portillon de service
- Débranchement du coupe circuit et des fils d'alimentation électriques
- Préparation du câble du luminaire, dénuder le câble 6 fils et préparation des deux fils de commandes
- Installation d'un boîtier de commande au candélabre, perçage, tirage de câble
- Branchements des fils dans boîte de dérivation et jonctions
- Branchement des fils d'alimentation du groupe au coupe circuit
- Vérification de lecture du programme
- Reprise des données sur site et intégration dans la base de données par zone définie
- A l'allumage complet du village, envoi des informations (scénarios) aux luminaires (sans fil)

Détail de prix par position :

Boîtier de commande	250.00
Fournitures de fixation et électriques	15.00
Travaux de montage y.c. nacelle	65.00
Travaux électricien	75.00
Données et programmation	10.00
Prix à l'unité	415.00 HT

*option serveur de gestion à distance, installation, licence, programmation. 2850.00 Montant unique.
Licence et maintenance 50 cts par luminaire par mois.

Prix global : CHF. 49 165.10 TTC

Variante 3 : changement luminaires avec connectivité intégrée
Coûts pour le remplacement de luminaire connectés (estimation, 110 luminaires)

Fournitures et travaux par position :

- Accès au coupe circuit du mât par le portillon de service
- Débranchement du coupe circuit et des fils d'alimentation électriques
- Remplacement du luminaire par un luminaire connecté de nouvelle génération
- Branchement des fils d'alimentation du groupe, au coupe circuits
- Reprise des données sur site et intégration dans la base de donnée par zone définie
- A l'allumage complet du village envoi des informations (scénarios) aux luminaires (sans fil)
- Vérification de lecture du programme

Détail de prix par position :

Luminaire nouvelle génération	
consommation diminuée de 20%	530.00
Travaux de montage y.c. nacelle	110.00
Données et programmation	10.00
<i>./ Reprise de luminaire actuels</i>	<i>- 150.00</i>
<u>Total par mât</u>	<u>500.00</u>

*option serveur de gestion à distance, installation, licence, programmation. 2850.00 Montant unique.
Licence et maintenance 50 cts par luminaire par mois.

Prix global : CHF. 59 235.00 inclus garantir supplémentaire 10 ans

M. Nicolas Aufranc aimerait savoir quelle serait l'économie de courant si la commune investit dans ce projet.

M. Julien Tièche souligne qu'il n'est pas si loin dans les détails. Il est clair, que si le village était éteint, il y aura une économie. Vis-à-vis de la faune, l'extinction serait bénéfique.

Mme Brigitte Brechbühl demande si ça peut donner des luminaires à détection.

M. Julien Tièche informe que dans les autres villages les luminaires restent allumés mais par contre l'intensité est plus faible quand il n'y a pas de passage et s'intensifie quand il y a du mouvement.

M. Jean-Claude Lièvre aimerait savoir si la partie cantonale fait aussi partie du projet.

M. Julien Tièche explique que le canton s'y oppose sur leur route.

M. Marc-André Léchoy informe que c'est à peu près CHF 12'000.— d'économies avec le changement actuel des luminaires. L'amortissement est de 5 à 6 ans. Donc aujourd'hui un investissement de CHF 40'000.— – 50'000.— serait raisonnable pour rallumer les luminaires en cas d'incendie.

L'assemblée accepte par 39 voix, 1 avis contraire, l'intérêt de l'extinction des luminaires.

L'assemblée vote pour la variante 1 par 0 voix et 14 voix contre la variante 1.

L'assemblée vote pour la variante 2 par 24 voix et 1 voix contre la variante 2.

L'assemblée vote pour la variante 3 par 0 voix et 18 voix contre la variante 3.

M. Patrik Devaux remercie M. Julien Tièche.

10. Elections

a) Vice-président/e des assemblées municipales

M. Marc-André Léchoth présente M. Sacha Boder pour la vice-présidence. Il est motivé, revenu du service militaire et fait partie d'une société locale très active dont il est également vice-président. Personne d'autre n'étant présenté, M. Sacha Boder est élu vice-président des assemblées municipales à l'unanimité et par acclamations.

b) Président/e des assemblées municipales

M. Jacques Girardin est prêt à fonctionner pour ce poste. M. Patrik Devaux propose de l'élire par acclamation. Personne d'autre n'étant présenté, M. Jacques Girardin est élu président des assemblées municipales à l'unanimité et par acclamations.

c) Secrétaire des assemblées municipales

Mme Séverine Muresan se propose candidate. Personne d'autre n'étant présenté, Mme Muresan est réélue secrétaire des assemblées municipales à l'unanimité et par acclamations.

d) Maire

M. Patrik Devaux étant le seul candidat, il est élu tacitement au poste de maire et par acclamations.

e) 6 Membres Conseil municipal

M. Arthur Balz, M. Stéphane Beney, M. Gautier Boder, M. Stéphan Chopard, M. Sylvain Grosjean, M. Julien Tièche. Les 6 membres ci-dessus sont élus tacitement et par acclamations.

11. Communications Conseil municipal

M. Sylvain Grosjean informe l'assemblée que l'école enfantine est comme une voiture qui est à la fin du rodage. Il a fallu améliorer deux à trois petits points. Dans l'ensemble c'est une réalisation complète qui correspond à ce qui avait été demandée. Le seul petit point faible est la neige qui s'écoule sur les panneaux solaires. De ce fait, elle s'amoncèle, raison pour laquelle des crochets à neige ont été posés. Les barres seront posées demain. En ce qui concerne la fonction, elle est optimale. Les arbres ont bien poussé. Il y a des retours positifs avec les enfants et les enseignants.

M. Gautier Boder signale que Madame Pascale Charpillot, directrice de l'Ecole d'Orvin, a décidé d'arrêter sa fonction. Un groupe de travail a été mis en place pour envoyer la mise au concours dès le 1^{er} semestre de l'année prochaine.

M. Julien Tièche souligne que la première étape du chantier de la traversée du village a été réalisée. Une étape relativement souple avec très peu de travaux de pavage. Des tests ont été effectués, ce qui a incité la fermeture de la route durant 3 jours. Des séances

d'information sur le chantier à venir pour les entreprises et les citoyens auront lieu en début d'année 2022, plus précisément en janvier.

M. Patrik Devaux mentionne que la séance d'information pour la population est prévue le 20 janvier 2022.

M. Patrik Devaux remercie M. Jean-Jacques Wiesmann et il a le plaisir de lui remettre une attention pour tout le travail effectué en tant que concierge de l'école d'Orvin.

M. Kevin Casati habitant de Bienne est le nouveau concierge pour l'école d'Orvin. Il pourra débiter en début janvier 2022.

M. Daniel Racine a réussi toutes les formations pour être formateur d'entreprise. À partir du mois d'août 2022 une apprentie, Laurie Zanella, commencera sous les ordres de M. Daniel Racine et de M. Patrik Devaux. Première apprentie formée par M. Daniel Racine.

12. Divers

M. Daniel Boder constate qu'il y a 4 ans, l'assemblée avait décidé de poser un fond spécial pour la place de jeux de l'école enfantine parce que sinon les enfants auraient pu avoir des problèmes. Il avait, en attendant, proposé d'installer des copeaux avant de réaliser l'école. L'école a été refaite et le revêtement a été enlevé. Actuellement, il y a des copeaux. Entre-temps, la commune a dépensé de l'argent et certaine fois l'assemblée vote de l'argent pour de mauvaises choses.

M. Sylvain Grosjean est tout à fait d'accord avec cela. Par contre, la commune a fait une demande auprès de la PPA pour accidents et ce bureau préconise les copeaux au lieu des dalles en plastique qui sont devenues rigides avec les années.

M. Bayron Liechti aimerait savoir ce que ça donne avec les moloks. Dans la zone du Coin et alentours, il n'y en a pas et il y a des personnes âgées qui ont des difficultés pour déplacer un sac rempli.

M. Julien Tièche informe que le dossier n'est pas encore bouclé parce qu'il y en a encore un à poser. La commune est dans la réflexion de savoir où le poser. Concrètement le long du Coin, il n'y a pas de solution. Les riverains, l'endroit c'est une chose mais ce qui va avec l'emplacement c'est d'avoir la possibilité de le vider. Le camion n'a pas le droit de s'arrêter sur la route cantonale. Il doit sortir de la route cantonale.

Mme Brigitte Brechbühl demande s'il y avait la possibilité d'avoir un chauffage à distance.

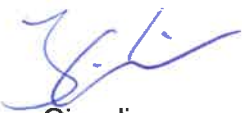
M. Stéphan Chopard souligne qu'un petit copeau a été planté cette année. La réalisation de chauffage à distance est courante dans les communes.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 22h20.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées



Jacques Girardin

La secrétaire des assemblées



Séverine Muresan